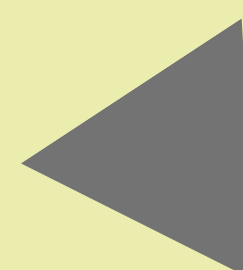


AITRISER LA RGPD DANS LE SECTEUR DE L'ASSURANCE

Actions de formation ou de développement professionnels
continus prévu à l'article R 512-13-1 du code des assurances



VENUS CONSULTING



MAITRISER LA RGPD DANS LE SECTEUR DE L'ASSURANCE

Disposant de pouvoirs étendus en matière de contrôle sur place et de sanction, la CNIL augmente chaque année le nombre des contrôles dans les entreprises.

Chaque entreprise doit désormais disposer d'une culture de la conformité Informatique et libertés performante déployée de façon concrète. L'avènement des labels de la CNIL, le Correspondant Informatique et Libertés (CIL) obligatoire, et l'impact du nouveau règlement européen renforcent les obligations de conformité et de performance.

Que l'on se pose la question du consentement renforcé des clients, de la faculté de mutualiser les données au sein d'un groupe, des nouvelles obligations en matière de droit des personnes pour les banquiers et assureurs, ou encore du contrôle de la bonne mise en place du RGPD... le règlement européen sur la protection des données personnelles implique une véritable petite révolution au sein des banques, des compagnies d'assurances et des mutuelles dans la manière de traiter les données. Il vous est indispensable de maîtriser cette nouvelle manière d'envisager les données dès la conception de vos projets pour être conforme en mai 2018. Pour répondre à toutes vos interrogations, que ce soit en matière de « privacy by design », d'« accountability » ou même s'agissant de l'obligation d'information en matière de notification des failles de sécurité... Venus Consulting ® organise une formation afin que vous puissiez mettre en place de manière concrète le nouveau règlement RGPD au sein de votre structure.

- Maîtriser la réglementation RGPD et ses impacts sur les obligations dans l'assurance
- Assimiler les exigences en matière de data formulées dans Solvabilité II et adapter ses pratiques professionnelles
- Agencer une méthodologie pour mettre en place les exigences réglementaires relatives à la gestion des données
- Savoir comment accorder sa relation avec l'ACPR

PUBLIC CONCERNE

- Acteurs de l'assurance

PRÉREQUIS

- Cette formation ne nécessite aucun prérequis

DURÉE

- 2 jours - 15 heures

PROGRAMME

COMMENT MAITRISER LA REGLEMENTATION RGPD ?

QUEL EST LA NOUVELLE DÉFINITION DES DONNÉES PERSONNELLES : DIFFÉRENCIER DONNÉES PERSONNELLES / NON PERSONNELLES

QUEL EST LE NOUVEAU RÔLE DE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

- Prérogatives renforcées,
- Rôle de conseil et de sensibilisation,
- Contact

QUE SIGNIFIE « ACCOUNTABILITY » ?

QUELS SONT LES NOUVEAUX DROITS DES PERSONNES ?

- Prérogatives renforcées,
- Rôle de conseil et de sensibilisation,
- Contact

QUEL SONT LES RESPONSABILITÉS DU SOUS-TRAITANT ?

QUELLES SONT LES NOUVELLES SANCTIONS ENCOURUES ET COMMENT LES ÉVITER ?

QUEL IMPACT SUR LE DROIT DES DONNEES DANS SOLVABILITE II ?

QUELLES SONT LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE TRAÇABILITÉ ?

- Traçabilité des cheminements et des traitements,
- Cartographie des flux,
- Confidentialité et sécurité des flux

PRÉCISER LES TROIS CRITÈRES DE QUALITÉ DE LA DONNÉE :

- Exhaustivité,
- Exactitude,
- Pertinente

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA QUALITÉ DES DONNÉES EN COMPARAISON AVEC LES RISQUES LIÉS À LA NON QUALITÉ ?

QCM et partage d'expérience avec le formateur expert

QUEL EST L'IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ?

- Comment traiter les particularités des traitements de données d'infractions ou de condamnations ?
- Comment ajuster les obligations de transparence, droit à l'oubli, droit à l'opposition au profilage, au métier de l'assurance ?
- Comment détecter des fraudes établies à partir de l'analyse des données ?
- Quel contrôle de la réglementation à réaliser auprès des sous-traitants ?
- Comment assurer la traçabilité des informations et des données (cartographie des transferts) chez les sous-traitants ?

QUELLES ÉTAPES CLÉS QUELLE MÉTHODOLOGIE POUR METTRE EN ŒUVRE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION RGPD AU SEIN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT ?

- Comment mettre en place, quelles informations inclure dans le registre des activités de traitement ?
- Comment adapter la « privacy by design » au sein des procédures de l'entreprise et dans la mise en œuvre de chaque nouveau projet ?
- Comment assurer le « security by default » ?
- Mettre en place une procédure visant à tester, analyser et évaluer la sécurité des traitements
- Comment classer les données à risque ?
- hiérarchiser les données selon leur degré de criticité, évaluer la sensibilité des données
- Comment cartographier les risques sur les données et appliquer des actions préventives ?
- Comment établir une procédure de gestion d'incidents ?
- Tenir un registre des violations, procédure de notification, réseau de remontée d'information, suivi des incidents
- Comment réaliser des études d'impacts préalables ?
- Comment mettre en place des procédures pour la gestion des plaintes et des droits des personnes ?
- Comment organiser la suppression automatique ou l'archivage des données à l'issue de la durée de conservation ?
- Quel contrôle de la réglementation à réaliser auprès des sous-traitants ?

QCM et partage d'expérience avec le formateur expert

COMMENT METTRE EN PLACE DES EXIGENCES ORIENTEES SOLVABILITE II DANS VOTRE ENTREPRISE ?

- Comment organiser une gouvernance ?

Pilotage, principes d'organisation,
Documentation, dictionnaire des données

- Comment établir une politique de la qualité des données ?
- Comment créer un dispositif de contrôle ?

Objectifs sur la qualité à atteindre,
Evaluation régulière de la qualité,
Vérification des sources,
Amélioration et de correction de la qualité

- Comment vérifier le traitement des données personnelles par le Service Informatique ?

Connaitre les exigences particulières quant à la gestion et la sécurité des données

Tenir un registre des violations, procédure de notification, réseau de remontée d'information, suivi des incidents

QUELS IMPACTS SUR LES RELATIONS AVEC L'ACPR (AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION ?

- Quelles sont les nouvelles fonctions de l'ACPR ?
- Quels sont les sujets « données » concernés par le contrôle de l'ACPR ?
- Comment notifier l'ACPR en cas de violation de données en interne ?
- Quelles sont les nouvelles exigences de l'ACPR en termes de données : qualité, sécurité, gestion, gouvernance, risques
- En cas de contrôle : pouvoir prouver de la réalité des dispositifs mis en place et leur efficience

QCM et partage d'expérience avec le formateur expert



**97 rue Sauveur Tobelem
13007 Marseille**

Téléphone : 09 72 63 83 89

**Declaration d'activite de formation
enregistre sous le numero 93131678213**



VENUS CONSULTING

